

<p style="text-align: center;">Validation des Acquis de l'Expérience Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant (DUMI)</p>

LES ÉPREUVES DE VALIDATION

Chaque épreuve, notée sur 20, est affectée d'un coefficient. L'admission est prononcée pour les candidat.es ayant obtenu au moins 90 points à l'ensemble des épreuves. Toute note inférieure à 5/20 à l'une des épreuves est éliminatoire, sauf pour l'épreuve pratique, pour laquelle toute note inférieure à 10/20 est éliminatoire.

1. Agir en artiste musicien - pratique musicale (coefficient 2)

Lieu : CFMI à Bron

Temps de l'épreuve (présentation comprise) : 20 minutes

1. a) Épreuve vocale avec harmonisation

Interprétation d'une pièce vocale choisie, préparée et harmonisée par le/la candidat.e. Il/elle s'accompagne sur un instrument harmonique ou sur des machines de son choix.

Critères d'évaluation :

- Présentation orale de la pièce en la situant brièvement (contexte esthétique, géographique, historique, social, culturel...) et en expliquant son choix.
- Pertinence des choix (harmonisation, répertoire).
- Qualité de l'interprétation, musicalité.
- Qualité et justesse de la voix.
- Maîtrise de l'outil d'accompagnement.
- Expression et présence artistique.

1. b) Épreuve instrumentale

Interprétation d'une pièce instrumentale choisie et préparée par le/la candidat.e. (Le/la candidat.e dont l'unique instrument est la voix présente une deuxième pièce vocale de style différent).

Critères d'évaluation :

- Présentation orale de la pièce en la situant brièvement (contexte esthétique, géographique, historique, social, culturel...) et en expliquant son choix.
- Pertinence du choix (répertoire).
- Qualité de l'interprétation, musicalité.
- Justesse.
- Expression et présence artistique.

2. Agir en artiste musicien - Culture musicale et artistique : commentaire d'écoute (coefficient 1)

Lieu : CFMI à Bron

Temps de l'épreuve : 40 minutes

Temps de préparation : 20 minutes

Temps de présentation et d'échange avec le jury : 20 minutes

L'écoute d'un extrait sonore (environ 3 minutes) est proposée au/à la candidat-e.

Il est attendu du/de la candidat-e une analyse construite et oralement argumentée de l'extrait sonore, qui ne soit pas uniquement d'ordre musicologique mais plus largement culturelle et sensible.

La présentation du/de la candidat-e sera suivie d'un échange avec le jury.

Critères d'évaluation :

- Précision des éléments perçus (forme musicale, matière sonore...).
- Culture personnelle (situation historique, géographique...).
- Capacité à étayer un avis personnel sur la musique écoutée.
- Qualité de l'expression orale.

3. Concevoir et conduire des projets d'Éducation Artistique et Culturelle - Coordonner des équipes et contribuer au développement culturel d'un territoire : dossier écrit et entretien (coefficient 3)

Lieu : CFMI à Bron

3. a) Dossier écrit (livret 2) : projet territorial d'éducation artistique et culturelle (Musique)

3. b) Soutenance du projet et entretien de motivation

Temps de présentation : 30 minutes maximum

Temps d'échange avec le jury : 20/25 minutes

Le/la candidat.e soutiendra son projet territorial d'éducation artistique et culturelle (Musique), et développera plus précisément un axe du projet qu'il/elle souhaite argumenter et approfondir. Le/la candidat.e aura transmis à l'enseignant référent, impérativement trois semaines avant la date des épreuves, le dossier écrit du projet exposé.

Le/la candidat.e présentera également les motivations et les démarches engagées pour présenter les épreuves du diplôme.

Critères d'évaluation :

- Motivation.
- Parcours.
- Culture et ouverture.
- Qualité de l'expression écrite
- Qualité de l'expression orale.
- Qualité et cohérence des partenariats éducatifs et culturels sur le territoire.
- Intérêt artistique et pédagogique du projet

4. Enseigner, éduquer, transmettre - conduire des séances (coefficient 3)

Lieu : CFMI à Bron

Temps des séances musicales : 30 à 50 minutes par séance (selon le cycle d'enseignement)

Temps d'échange avec le jury : 30 minutes

Choix des classes : les deux séances concernent des classes de cycles différents

Le/la candidat.e aura transmis à l'enseignant référent, impérativement trois semaines avant l'épreuve, le niveau des classes retenues et les séances filmées en plan fixe sans montage. Le jury visionne les séances filmées montrant le/la candidat.e et les élèves dans deux séances musicales menées au sein de deux de ses classes de cycles différents.

Le/la candidat.e présentera au jury les préparations écrites de ses deux séances. L'observation des deux séances est suivie d'un retour critique du/de la candidat.e puis d'un échange avec le jury.

Critères d'évaluation :

Le/la candidat.e est capable de :

- Conduire des activités pédagogiques et artistiques.
- Susciter la créativité des élèves.
- Générer une atmosphère musicale et sensible.
- Mener une activité d'écoute cohérente avec les apprentissages.
- Analyser son travail.

Ces critères se réfèrent à la grille d'évaluation de l'épreuve pratique pour l'obtention du DUMI.

Récapitulatif :

1.	2.	3.	4.	TOTAL
Note sur 20 Coefficient 2	Note sur 20 Coefficient 1	Note sur 20 Coefficient 3	Note sur 20 Coefficient 3	
40 points	20 points	60 points	60 points	180 points